

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2006

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN, FORIN, MEGIE, VINCENT, ROBERT, de ROUVRAY, BECEL, MENTRE, MAHEUT, CHESNAIS, CASNA, DUVAL, de la BRETECHE, BEQUET, GENAIN

Monsieur VAUCLIN ouvre la séance en présentant les procurations :

Mr DURAND à Mr VAUCLIN
Mr PAQUET à Mr MEGIE
Mr AUBIN à Mr de ROUVRAY
Mr DREGE à Mme FORIN

Mme CONSTENSOUX a été élue secrétaire

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

N°769 : PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME : Rapporteur Mr VAUCLIN

Un débat sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U. suivi d'une approbation par le Conseil Municipal est nécessaire.

En effet, conformément aux articles L123.9 alinéa 1 et L123.18 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme, un débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Pour mémoire, les cinq orientations générales du P.A.D.D. sont :

- diversifier l'offre économique et conforter le tourisme,
- maîtriser la fonction habitat,
- améliorer l'accessibilité et développer les transports alternatifs,
- préserver et mettre en valeur un environnement de qualité,
- œuvrer pour une organisation multipolaire du territoire.

Ces orientations générales du PADD font donc l'objet du débat d'aujourd'hui au terme duquel il est demandé au Conseil Municipal de marquer son accord.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité marque son accord sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU ainsi que sur le document « Orientations d'aménagement » telles que présentées par le document transmis par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie avec les remarques informatives émises par Messieurs de ROUVRAY, de la BRETECHE et Madame GENAIN.

N°770 : CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL :
Rapporteur Mme FORIN

Un avenant à la convention portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire dans le département du CALVADOS est nécessaire.

Il s'agit simplement du remplacement dans l'annexe 2 jointe d'un indice de référence à la formule de révision des prix, permettant le calcul des dépenses d'exploitation des circuits que nous gérons en régie, avec une mise à disposition de véhicules par le Conseil Général.

L'indice « Frais et Services Divers » se substitue à l'indice « Produits et Services Divers » mentionné dans le petit « e » de la formule d'indexation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise la signature de cet avenant à la convention du transport scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°771 : TARIFS CENTRE AERE : Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre de l'harmonisation tarifs Centre Aéré, il peut arriver que des paiements soient à effectuer pour les journées seules.

Cela correspond à des rompus de début ou de fin de semaine par rapport au début ou fin de mois.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise le paiement pour ces journées et ce au prorata financier et proportionnel par rapport à la semaine.

N°772 : RAVALEMENTS DE FACADE : Rapporteur Mme VINCENT

Propriétaire : Madame DAVIOT Raymonde Adresse de l'immeuble : 5 Impasse Loutrel Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Lavage des murs, deux couches de peinture coloris à l'identique et lasure chêne moyen des fenêtres, porte extérieur et volets bois.
Montant des Travaux : 3.416,09 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 341.60 €uros à Madame DAVIOT.

Propriétaire : JSB ST GERMAIN - Madame BERGDOLL Joëlle Adresse de l'immeuble : 43 Avenue de la Brigade Piron Statut de l'Occupation : Opération marchand de biens
Descriptif des travaux : Lavage haute pression des murs, peinture à l'identique de la maçonnerie.
Montant des Travaux : 11.193,31 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 €uros à JSB ST GERMAIN, Madame BERGDOLL.

Propriétaire : Mr ZELLER Eric Adresse de l'immeuble : 80 Rue du Docteur Sicard Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Lavage des murs puis traitement fongicide, peinture des colombages de ton brun, des entre-colombages de ton blanc, peinture des fenêtres, volets, dessous de toit et lucarnes.
Montant des Travaux : 14.668,72 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 610 €uros à Mr ZELLER Eric.

La séance est levée à 23 heures.